

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

HAUT COMITE NATIONAL DE L'ITIE-TCHAD

N° 727 PR/PM/MEP/HCN /2014

N'Djaména, le 01 JUIL 2014

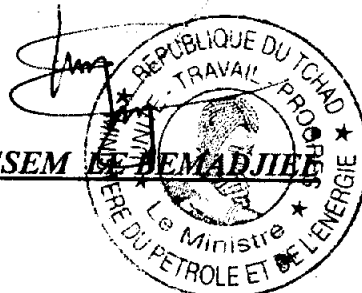
**ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT SUITE A LA
RECOMMANDATION N°11 DU RAPPORT DE VALIDATION**

Faisant suite à la recommandation n° 11 du validateur relative à l'inclusion d'une clause ITIE dans les nouveaux contrats en vue de favoriser l'adhésion sans réserve des nouveaux acteurs à l'initiative nationale, le Gouvernement du Tchad à travers le Haut Comité National ITIE-Tchad dont le Ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie assure la Présidence, **prend toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les termes de cette recommandation.**

Désormais tout prochain Contrat (Contrat de Partage de Production et/ou Concession) ou son Avenant, Licence et/ou Permis de recherche dans les domaines du pétrole et des mines seront assujettis d'une inclusion d'une clause ITIE relative à **la participation des parties signataires.**

**Pour le Haut Comité National de l'ITIE-Tchad
Le Ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie**

DJERASSEM LE BEMADJIE



Copie pour Info :

- PM ;
- PAN ;
- SGP.